



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

EPCI

Question écrite n° 84109

## Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que des lois prévoient la possibilité de transférer certains pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent dans les matières concernées (assainissement, déchets, voirie, habitat, accueil des résidences mobiles). Ces transferts étaient automatiques sauf opposition des maires ou du président de la structure intercommunale. Les décisions de refus de transférer les pouvoirs de police spéciale devaient être prises en 2014. Elle lui demande quel est pour l'ensemble des communautés de communes de France, le nombre de celles où des pouvoirs de police spéciale ont été transférés et le nombre de celles pour lesquelles il n'y a eu aucun transfert. Elle lui pose la même question pour les communautés d'agglomération.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84109

**Rubrique :** Coopération intercommunale

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 juillet 2015](#), page 5126

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)